Document généré le 13 juil. 2025 19:00

Ethnologies

Représentation de l'Autre et propagande coloniale dans les récits de John Smith en Virginie et de Samuel de Champlain en Nouvelle-France (1615-1618)

Jean Lévesque

Volume 17, numéro 1, 1995

Amérindiens
Amerindians

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1087463ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1087463ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Association Canadienne d'Ethnologie et de Folklore

ISSN

1481-5974 (imprimé)
1708-0401 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Lévesque, J. (1995). Représentation de l'Autre et propagande coloniale dans les récits de John Smith en Virginie et de Samuel de Champlain en Nouvelle-France (1615-1618). *Ethnologies*, *17*(1), 103–123. https://doi.org/10.7202/1087463ar

Résumé de l'article

Le développement de l'Etat moderne a accru la volonté de contrôle sur l'individu, alors que la découverte de l'Autre élargissait les possibilités d'exercice du pouvoir et de ses contraintes. Derrière l'image de l'Amérindien, construite par les Européens en Amérique, se cachent un projet colonial et une volonté de domination. Un bon exemple des relations étroites qui s'établissent entre la perception de l'Amérindien et les mécanismes du pouvoir, ressort de la comparaison de quelques récits écrits par deux personnages du premier plan dans leurs colonies respectives: Samuel de Champlain, lieutenant général, commandant de Québec et plus tard de la Nouvelle-France, et John Smith, qui fut membre et président du Conseil de la Virginie et par la suite amiral de la Nouvelle-Angleterre.

Tous droits réservés © Ethnologies, Université Laval, 1995

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

REPRÉSENTATION DE L'AUTRE ET PROPAGANDE COLONIALE DANS LES RÉCITS DE JOHN SMITH EN VIRGINIE ET DE SAMUEL DE CHAMPLAIN EN NOUVELLE-FRANCE (1615-1618)

Jean LÉVESQUE
Département d'histoire
Université de Toronto

La période allant du XVIe au XIXe siècle est généralement perçue comme l'âge d'or de la relation de voyage[1]; l'Europe explore, découvre, commente et dresse l'inventaire du monde, comme l'atteste la prolifération de ce sous-genre littéraire. En Amérique du Nord, les entreprises de colonisation et d'évangélisation qui s'affirment à partir du XVIIe siècle participent pour beaucoup à ce mouvement et ont laissé bon nombre de ces traces narratives, véhicules du regard européen porté sur l'Amérique et sur ses premiers habitants. Véhicules de ce regard, mais aussi échos lointains des premières visées coloniales, perceptibles dans ces univers discursifs où se mêlent hantises et rêves, espoirs et échecs.

Or, n'oublions pas que ces univers de discours trouvent leur sens profond dans l'affirmation identitaire engendrée par la découverte de l'Autre, mais aussi, dans les luttes qu'apportent avec eux les premiers coloniaux: mouvement global de «civilisation des mœurs», centralisation des États et emprise grandissante sur l'être individuel, querelles religieuses et luttes intestines à l'intérieur des colonies naissantes. Et d'autant plus que les fonctions idéologiques de la relation de voyage sont fort diverses: informer, divertir, convaincre, justifier les entreprises de l'auteur, stimuler la foi et, par le fait même, l'engagement direct ou indirect dans les œuvres de colonisation.

Ainsi, dans un contexte où la parole de l'Autre lui est confisquée et réappropriée par le colonisateur, le discours sur l'Amérindien ne se veut finalement qu'un discours fortement orienté par les aspirations de l'observateur et par le cadre référentiel qu'offre sa culture. Rapport culturel, certes, entre l'observateur et le «sauvage» représenté, mais aussi rapport d'appropriation. Comme l'a déjà souligné Annie Jacob, «l'Indien» est "capté" par les uns et les autres, non pour ce qu'il est, mais pour ce qu'il représente[2]».

---

1. «Voyage (récit de)», dans *Dictionnaire des littératures française et étrangères*, dir. par Jacques DEMOUGIN, Paris, Larousse, 1992 (1re éd., 1985), p. 1727.
2. Annie JACOB, «L'Indien des Anglais, l'Indien des Français: images comparées», dans Gilles THÉRIEN, *Les figures de l'Indien*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1988, p. 203.

La structure de la relation de voyage, nous rappelle Michel de Certeau, repose sur la *materia* (les faits) et l'*ornamentum* (la mise en scène, le commentaire)[3]. Discours orienté vers une volonté de vérité, garantie par l'expertise que donne au voyageur son expérience du terrain[4], le récit d'un voyage en terre lointaine porte, on le devinera, les représentations propres à son narrateur, lesquelles, lorsqu'elles sont répétées et répandues, s'apparentent au stéréotype. Comme les représentations sont productrices de sens[5] et comme ce sens peut être perçu dans ce rapport à l'objet qu'accompagne la manifestation de soi[6], il est facile de percevoir le façonnement de l'objet, en l'occurrence l'Amérindien, par cette volonté de convaincre et de justifier la direction de son entreprise. Une construction active de l'image de l'Autre est perceptible; une démarche d'inspiration comparatiste peut efficacement vérifier la production de chaque discours. De cette façon, les représentations peuvent nous permettre de mieux comprendre la politique de contrôle, de «civilisation» et quelquefois d'extermination[7].

Nous avons porté notre choix sur les écrits de deux artisans précoces de la colonisation en Amérique du Nord, respectivement John Smith en Virginie et Samuel de Champlain, «père de la Nouvelle-France». Quoique Jamestown et Québec furent fondés à un an d'intervalle, marquant ainsi les débuts d'une implantation progressive sur le continent, la pertinence de comparer les écrits de ces deux coloniaux s'impose davantage par le fait qu'ils sont fortement marqués par la propagande coloniale, à l'intérieur de laquelle la figure de l'Amérindien reste centrale.

Personnages de premier plan dans leurs colonies respectives au début du XVIIe siècle, ils ont tous deux des antécédents militaires qui les portent à obtenir des postes de commandement. Smith, après de nombreuses expériences de combats contre les Turcs, s'engage pour la Virginie en 1606 et sera successivement membre du Conseil, président de la Virginie entre 1608 et 1609[8] et amiral de la Nouvelle-Angleterre; alors que Champlain, qui a affirmé s'être battu contre la Ligue dans les armées d'Henri IV jusqu'en 1598, occupera le poste de lieutenant-

3. Michel de CERTEAU, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, p. 19.
4. Normand DOIRON, «De l'épreuve de l'espace au lieu du texte. Le récit de voyage comme genre», dans *Voyage, récits et imaginaire. Actes de Montréal*, Bernard Beugnot, édit., Paris/Seattle, Biblio 17, (Papers on French Seventeenth Century Literature), 1984 p. 19.
5. Michael J. SHAPIRO, *The Politics of Representation. Writing Practices in Biography, Photography, and Policy Analysis*, Madison, University of Wisconsin Press, 1988, p. XI
6. Michel FOUCAULT, *Les mots et les choses; une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966, p. 79.
7. Gary B. NASH, «The Image of the Indian in the Southern Colonial Mind», *The William and Mary Quarterly*, Third Series, vol. XXIX, n° 2 (April 1972), p. 197.
8. Carl BRIDENBAUGH, *Jamestown, 1544-1699*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1980, p. 190.

général, de commandant de Québec et de la Nouvelle-France[9]. Smith et Champlain effectueront plusieurs missions de reconnaissance, de troc et de combats contre les Amérindiens, en plus d'agir comme promoteurs de la colonie, et laisseront tous deux une importante littérature de voyage[10].

Les écrits qui suivent la fondation des établissements de Québec et de Jamestown s'imposent d'emblée, écrits d'ailleurs fortement marqués par l'utilisation de référents et de mises en scène visant la défense du point de vue colonial. Et bien que ces discours soient l'expression de deux mouvements d'implantation foncièrement différents, la figure de l'Autre laisse apparaître des procédés d'appropriation qu'il nous semble bon de comparer pour mieux les mettre en perspective.

Les «Sauvages» de Champlain et de Smith ne sont certes pas les seuls à alimenter la soif d'exotisme du public intéressé par les colonies naissantes d'Amérique. Pour les Français, Lescarbot a vu les Micmacs comme des bons sauvages exempts de certains vices que la civilisation a développés[11]. Nous verrons dans notre analyse que Champlain s'est détaché de ce point de vue, comme de celui d'un Sagard, et présentera l'Indien selon les caprices de ses états d'âme et de ses ambitions[12]. Champlain n'a pas la sympathie de Lescarbot, la naïveté de Sagard ni le détachement de Cartier; il serait plutôt le représentant d'un point de vue mitoyen[13], nous dirions le point de vue de l'homme d'action. Comme Smith d'ailleurs.

Du côté anglais, les premiers voyageurs, influencés par les écrits de Las Casas dénonçant les cruautés auxquelles les Espagnols se sont livrés envers les

---

9. Marcel TRUDEL, «Samuel de Champlain», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Presses de l'Université Laval/University of Toronto Press, 1966, p. 192-204. Pour Smith, voir Philip L. BARBOUR, *The Three Worlds of captain John Smith*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1964, 553 p.

10. Nous effectuerons notre analyse à partir de trois textes de John SMITH, soit *A True Relation of Occurrences and Accidents in Virginia* de 1608, *A Map of Virginia with a Description of its Commodities, People, Government, and Religion* de 1612 et *Advertisements for the Unexperienced Planters of New England, or Anywhere or The Pathway to Experience to Erect a Plantation* de 1630, en plus de recueillir certains extraits de *The Proceedings of the English Colony in Virginia* de 1608. Tous ces textes sont réunis dans l'édition d'Edward Arber, *Travels and Works of Captain John Smith, President of Virginia and Admiral of New England, 1580-1631*, Edinburgh, John Grant, 1910, 2 vol. Pour Champlain, nous avons retenu *Voyages et Descouvertes faites en la Nouvelle France, depuis l'année 1615 jusques à la fin de l'année 1618*, publié dans les *Œuvres de Champlain*, éditées par l'Abbé C.-H. Laverdière, Québec, Université Laval, 1870, 2e éd. (réimp., Montréal, Éditions du Jour, 1973).

11. Cornelius J. JAENEN, «Pelleteries et Peaux-Rouges: perceptions françaises de la Nouvelle-France et de ses populations indigènes aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles», *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XIII, n° 2, 1983, p. 109.

12. André BERTHIAUME, «Les *voyages* de Samuel de Champlain», dans *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, Maurice LEMIRE, dir., Montréal, Fides, 1980, vol. 1, p. 783-784.

13. François-Marc GAGNON, *Ces hommes dits sauvages: l'histoire fascinante d'un préjugé qui remonte aux premiers découvreurs du Canada*, Montréal, Libre Expression, 1984, 190 p.

Indiens d'Amérique du Sud — selon lui, êtres naïfs et dotés d'une nature bonne et paisible — orientèrent la construction des premières images de l'Amérindien, images qui bien sûr allaient évoluer. À propos des autochtones de l'île de Roanoke, Arthur Barlowe, compagnon de sir Walter Raleigh, les décrit comme «very handsome, and goodly people and their behavior as mannery and civil, as any of Europe[14]». Les frères Hakluyt, à la fin du XVIe siècle, proposent un portrait similaire, mais ajoutent que les Amérindiens seraient des partenaires réceptifs, quoiqu'un peu arriérés, en vue de relations commerciales amicales. Proposant d'abord la conversion et le commerce plutôt que l'annexion de leur territoire, ils suggèrent plus tard que s'il se présentait quelque entrave au commerce, la manière forte deviendrait un moyen de les amener à la civilité et à la soumission[15]. Comme nous le verrons, le contexte de colonisation rapide aidant, Smith opta pour cette vision des choses.

Dans notre optique, qui vise à vérifier le rapport entre la fonction de l'Autre et les mécanismes de la propagande coloniale, la comparaison systématique des images venues d'agents de deux puissances coloniales aux méthodes différemment adaptées peut s'avérer une approche fructueuse[16]. Bien que la littérature analytique sur le sujet soit déjà particulièrement importante, nous croyons que notre démarche peut apporter des hypothèses enrichissantes et aider à développer les problématiques d'ordre comparatiste[17]. Nous voulons donc étudier la «construction active de l'image» de l'Indien en regard des visées coloniales. Nous le ferons sur trois plans: la guerre et l'ordre, la religion et le travail. Notre comparaison systématique des représentations développées tiendra fortement compte des aléas du contexte dans lequel les images sont proposées, puisqu'il s'agit de propagande coloniale. Il sera donc possible d'y vérifier des conceptions similaires de l'ordre mais des politiques divergentes nécessairement liées au contexte, des impératifs religieux influencés par des sensibilités différentes à l'égard de la propagande coloniale et des représentations du travail dictées, de part et d'autre, par des préséances évangélisatrices nécessaires ou par des frustations évidentes à l'égard des actions antérieures.

14. Cité dans Robert F. BERKHOFER, *The White Man's Indian: Images of the American Indian from Columbus to the Present*, New York, Knopf, 1978, p. 17.

15. G. B. NASH, *loc. cit.*, p. 202-205.

16. Nous ne souhaitons pas ici nous inspirer des méthodes d'analyse strictement discursives, qu'elles soient lexicométrique, sémantique, syntagmatique ou autres. Les représentations peuvent se développer à l'intérieur même du récit et sont contenues dans une phrase, un paragraphe ou même plus. C'est pourquoi nous avons cru bon de nous en tenir à une lecture purement qualitative des textes de notre étude.

17. L'article d'Annie JACOB, déjà cité, a déjà posé de manière particulièrement fructueuse la question comparatiste entre les écrits de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre. Nous indiquons ici notre dette et souhaitons élargir le corpus.

Les Amérindiens, les Blancs et l'ordre

Les coloniaux en Amérique du Nord se trouvent aux prises avec un problème de taille, qui, au-delà de la confrontation des cultures, dicte leur approche coloniale: les différentes conceptions de l'ordre et du champ privilégié d'exercice du pouvoir qu'est la guerre. Bien plus qu'une simple interprétation de la différence par la dialectique de la supériorité et de l'infériorité, les explorateurs coloniaux renforcent leurs conceptions du pouvoir, se présentent comme garants de l'ordre et mettent leurs narrations au profit de leurs visées.

•*La supériorité militaire européenne*

> And indeed we read how numerous armies of slaves and unwarlike recruits have been made invincible and warlike merely by discipline and command[18]. (Balthazar Ayala)

Au fil de leurs explorations, Champlain et Smith eurent tôt fait de participer à maintes escarmouches opposant différentes nations amérindiennes. Ces expériences servent, dans leurs écrits respectifs, à mettre en scène le désordre amérindien à la guerre, conséquence visible d'un mode de vie «sans foi, ni lois, ni rois», véritable fondement ontologique de la nature de l'Autre. Toutefois, la représentation est double: à travers la mêlée des combattants «sauvages», le narrateur agit comme propagateur de l'ordre et de la discipline, du moins se présente-t-il comme tel. Dans le regard de l'un comme de l'autre, les Amérindiens sont dénués de toute discipline, chose primordiale à la guerre et dont le manque les porte naturellement à n'être que des combattants inférieurs. En relatant l'attaque d'un fort iroquois par les Hurons, Champlain porte un jugement sur la qualité militaire intrinsèque des Amérindiens:

> Et comme on portoit le Cavalier, au lieu d'apporter les mantelets par ordre, & celuy où nous debvions mettre le feu, ils les abandonnerent, & se mirent à crier contre leurs ennemis, en tirant des coups de flesches dedans le fort, qui, à mon opinion, ne faisoient pas beaucoup de mal aux ennemis. Mais il faut les excuser, car ce ne sont pas gens de guerre, & d'ailleurs qu'ils ne veulent point de discipline, ny de correction, & ne font que ce qui leur semblent bon[19].

Ainsi, dans l'optique de Champlain, comme dans celle de la plupart des commandants de l'époque, le fondement même de toute efficacité militaire manque aux Indiens. Chez Smith, le jugement tend à la même conclusion:

---

18. Balthazar AYALA, *Three Books on the Law of War and the Duties Connected with War and on Military Discipline*, vol. 2, trad. par John Pawley Bate, Washington, Carnegie Institution, 1912, p. 171.

19. *Œuvres de Champlain*, p. 43-44.

> They are inconstant in everie thing, but what feare constaineth them to keepe. Craftie, timerous, quicke of apprehension and very ingenuous. Some are of disposition fearefull, some bold, most cautelous, all Salvage[20].

Certains coloniaux de Jamestown, quoiqu'ils décèlent chez les Amérindiens une bonté fraternelle, ne manquent pas de s'entendre avec Smith sur un point, à savoir «la tendance naturelle des Sauvages à la traîtrise», préjugé qui ne cessera de marquer les relations anglo-amérindiennes à Jamestown et, subséquemment, toute l'histoire de la Virginie[21]. Le manque de discipline et l'inaptitude à la guerre justifient la démonstration de force de la part des coloniaux. S'ajoute l'absence de pouvoir des chefs perçue par les explorateurs: selon Champlain, «les Chefs n'ont point de commandement absolu sur leurs compagnons, qui suivent leur volonté, & font à leur fantaisie, qui est la cause de leur desordre, & qui ruyne toutes leurs affaires[22]».

Ce jugement émis au sujet des Entouhonorons est similaire à celui qu'il porte sur les Hurons[23]. C'est le discours d'un Européen vivant dans une monarchie de droit divin, où chaque individu trouve une place définie hiérarchiquement. Smith s'étonne de voir chez les Amérindiens de la Virginie un gouvernement hiérarchisé, qu'il qualifiera automatiquement d'impérial. L'Anglais écrit donc à ce sujet:

> Although the countrie be very barbarous; yet have they amongst them such government, as their Magistrat[e] for good commanding and their people for du[e] sujection and obeying, excelle many places that would be counted very civil[24].

Smith est même surpris en voyant Powhatan, chef de la plus importante nation de Virginie, «with such a grave and Maiesticall cotenance, as drave me into admiration to see such state in a naked Salvage[25]». Surprise ou indignation, la réaction devant la différence dicte la politique à suivre. Alors que Champlain est visiblement déçu de son incapacité à dialoguer avec les Amérindiens afin de leur transmettre son savoir-faire militaire[26], compte tenu des faibles effectifs et des timidités coloniales françaises, Smith use de la force en l'absence de possibilité d'alliance à long terme afin de voir couronnée de succès l'entreprise coloniale à laquelle il participe.

20. *Travels and Works of Captain John Smith*, p. 65.
21. Wilbur R. JACOBS, «British-Colonial Attitudes and Policies Toward the Indian in the American Colonies», dans Howard Peckham et Charles Gibson, édit., *Attitudes of Colonial Powers Toward American Indians*, Salt Lake City, University of Utah Press, 1969, p. 84.
22. *Œuvres de Champlain*, p. 45.
23. À la page 94, Champlain affirme que les Hurons «n'ont point de Chefs particuliers qui commandent absolument, mais portent-ils de l'honneur aux plus anciens & vaillants qu'il nommera Cappitaines par honneur».
24. *Travels and Works of Captain John Smith*, p. 79.
25. *Ibid.*, p. 19.
26. F.-M. GAGNON, *op. cit.*, p. 59.

•*Entre le compromis et la démonstration de force*

Les premières tentatives d'établissement en Nouvelle-France s'effectuèrent grâce aux commissions attribuées à La Roche en 1598, puis à Pierre du Gua de Monts en 1603; Champlain fut le lieutenant-général de ce dernier. Les commissions stipulaient la nécessité d'asseoir l'autorité française sur les nations autochtones, sans toutefois conseiller d'une façon explicite le recours à la force[27]. Les commissions de 1612 et de 1625 poursuivirent les mêmes objectifs. Le monopole accordé aux membres de la compagnie en vue de la traite des fourrures obligeait en contrepartie l'établissement de 60 colons par an[28]. Cette clause ne sera évidemment pas respectée, puisque, en 1622, 50 personnes résident à Québec, alors que la Virginie compte 1 400 habitants en 1622 et 2 000 en 1628[29]. Dans le cas de Smith, la fondation de Jamestown, en 1607, démontre déjà la volonté de s'établir définitivement sur le continent. Quoiqu'il ait été fréquemment en désaccord ponctuel quant à la politique à adopter à l'égard des Amérindiens, Smith mena plusieurs missions de traite pour approvisionner en maïs la colonie au bord de la famine. Il donne constamment l'image du chef militaire qui s'affirme devant la supériorité numérique autochtone et qui, par le fait même, s'héroïse en démontrant avec quelle fermeté il a propagé la puissance militaire anglaise.

D'emblée, les buts avoués des deux explorateurs coloniaux divergent. Champlain invoque, dans sa dédicace au roi, la nécessité de s'adapter aux us du pays qui le contraignent à une politique de conciliation et de patience:

> i'ay recogneu, & jugé, tant par leurs discours, que par la cognoissance des-ià acquise, qu'il n'y avoit autre ni meilleur moyen, que de patienter, laissant passer tous les orages & difficultez, qui se presenteroient iusques à ce que sa Maiesté y apportast l'ordre requise[30].

En fait, cette politique patiente et désintéressée visait à construire solidement les bases sur lesquelles devrait s'élever un «édifice perpétuel à la gloire des Français». Il ne faut pas oublier ici que Champlain s'est fait, à partir de 1612, le défenseur de la colonisation devant la lenteur des actions des compagnies et qu'il croyait fermement que ses pouvoirs s'étendaient à l'exercice de son autorité sur

27. Cornelius J. JAENEN, *Les relations franco-amérindiennes en Nouvelle-France et en Acadie*, Ottawa, Direction générale de la recherche, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1985, p. 24.
28. James L. AXTELL, *The Invasion Within: The Conquest of Cultures in Colonial North America*, New York, Oxford University Press, 1985, p. XV, 33.
29. Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome 2, *Le comptoir: 1604-1627*, Montréal/Paris, Fides, 1966, p. 407 et 493
30. *Œuvres de Champlain*, p. 1.

les chefs amérindiens, chose qui ne se fit pas sans heurts[31]. Toutefois, à l'instar de Smith, il trouve nécessaire de mettre en évidence maints événements qui l'ont vu s'affirmer comme défenseur de l'ordre. À la suite d'une affaire de meurtre par vengeance entre deux nations, il commente:

> dont il ne s'en seust ensuivy que guerres perpetuelles entre les uns & les autres, avec plusieurs grands dommages & alteration de leur amitié, & par consequent les François privez de leur veüe & frequentation, & contraincts d'aller rechercher d'autres nations, & ce d'autant que nous nous aymions comme freres, laissant à nostre Dieu le chastiment de ceux qui l'auroient merité.
> Ie commençay à leur dire, & faire entendre, que ces façons de faire entre deux nations, amis, & freres, comme ils se disoient, estoit indigne entre des hommes raisonnables, ains plustost que c'estoit à faire aux bestes bruttes[32].

Au nom de l'honneur et d'une certaine «police» des mœurs, Champlain se présente en d'autres occasions comme le garant d'une humanisation des pratiques autochtones[33]. Témoin du désordre qui nécessiterait bien une influence française accrue, il fait preuve de tact au nom d'une alliance fragile dont la rupture compromettrait sérieusement les projets d'établissements qui lui tiennent à cœur. Par contre, dans un contexte d'implantation coloniale tout aussi difficile, Smith use d'un tout autre ton.

En fait, Smith va plus loin dans la mise en scène de sa propre parole devant les Amérindiens. Dans un extrait relatant sa rencontre avec Powhatan, chef des Pamunkeys, il reprend son discours sur la puissance européenne:

> I recquited his discourse (seeing what pride hee had in his great and spacious Dominions, seeing that all he knewe were under his territories) in describing to him, the territories of Europe, which was suject to our great King whose subject I was, the innumerable multitude of his ships, I gave him to understand the noyse of Trumpets, and terrible manner of fighting (that) were under Captain Newport my father[34].

En une tout autre occasion, Smith fait preuve d'une incroyable fermeté lorsqu'il rapporte la parole d'un jeune Amérindien:

---

31. Bruce G. TRIGGER, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs: Français et Amérindiens en Amérique du Nord*, Montréal/Paris, Boréal/Seuil, 1990, p. 277. En fait, dès 1603, les marchands mettent de l'avant une alliance avec les Montagnais, les Algonquins et les Hurons contre les Iroquois. Champlain continue de favoriser l'alliance tout en adoptant progressivement un point de vue l'opposant aux marchands, en se faisant le chantre d'une colonisation de peuplement. *Cf.* Alain BEAULIEU et Réal OUELLET, «Introduction» à *Des Sauvages*, texte établi, présenté et annoté par Alain Beaulieu et Réal Ouellet, Montréal, Typo, 1993, p. 27 et 32.

32. *Œuvres de Champlain*, p. 66.

33. *Ibid.*, p. 40.

34. *Travels and Works of Captain John Smith*, p. 20.

> We perceive and well know you intend to destroy us, that are here to intreat and desire your friendship and to enjoy our houses and plant our fields, of whose fruits you shall participate, otherwise you will have the worst of our absence, for we can plant any where, though with more labour, and we know you cannot live if you want our harvest, and that reliefe wee bring you: if you promise us peace we will believe you, if you proceed in revenge, we will abandon the Countrie[35].

Les deux coloniaux font tous deux preuve d'un élan messianique à l'égard du pouvoir européen. Pour Champlain, enseigner la civilité européenne et ramener l'ordre parmi le chaos des coutumes amérindiennes ne sont que le fer de lance de sa vision du pouvoir. Il faut se rappeler qu'il considérait les chefs amérindiens comme ses subalternes. Pour Smith, il faut démontrer sa force pour entreprendre tout un programme de vassalisation. Nous concluons à ce sujet avec deux exemples de l'imposition de la justice européenne dans ce nouvel espace du pouvoir.

En 1618, à la suite du meurtre de deux Français par des Montagnais, Champlain, qui affirme avoir fait sa propre enquête et entendu l'appel à la clémence du père d'un des coupables, décide de clore l'affaire: «on luy donnoit la vie, pour demeurer luy & tous les Sauvages amis, & serviteurs des François[36]». Pour un vol d'outils par quelques Amérindiens à l'intérieur du fort de Jamestown, Smith est inflexible: «Our discourse was, that what Spades, Shovelles, swords or tooles they had stol to bring home: if not, the next day, they should be hang[37]». Le compromis et la démonstration de force guideront les politiques amérindiennes respectives devant les attentes et les déceptions du Français et de l'Anglais.

•L'alliance ou le chantage

Champlain et Smith s'entendent sur la nécessité de s'allier avec les Amérindiens, afin d'affermir leur propre pouvoir sur le continent. L'établissement de comptoirs en Nouvelle-France, qui se concrétise à Tadoussac en 1600 et à Québec en 1608, survient durant la dernière phase de la guerre qui opposait Algonquiens et Hurons aux Cinq-Nations iroquoises[38]. L'alliance ne pouvait que mieux servir les intérêts commerciaux français et, d'après le portrait que fait Champlain de ses relations avec les autochtones durant cette période, celles-ci apparaissent comme très amicales, voire fraternelles. Pour Smith, l'essence même des relations anglo-amérindiennes doit s'exprimer par une vassalisation des chefs amérindiens, en plus du paiement d'un tribut au pouvoir colonial. Les dirigeants organisent même une cérémonie de couronnement pour Powhatan, chef des Pamunkeys, qui en est des plus surpris au grand désespoir des Anglais[39].

35. Smith cité dans Francis JENNINGS, *The Invasion of America: Indians, Colonialism, and the Cant of Conquest*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1975, p. 66.
36. *Œuvres de Champlain*, p. 125.
37. *Travels and Works of Captain John Smith*, p. 35-36.
38. C. J. JAENEN, *op. cit*, p. 130.
39. F. JENNINGS, *op. cit.*, p. 116.

Cette façon d'assujettir les chefs autochtones est assez répandue et ses répercussions s'avèrent très néfastes sur la structure sociale des peuples amérindiens[40]. Smith, dans ses premiers récits, voulait faire valoir l'idée d'une alliance avec les Pamunkeys, et représenta les ennemis des Pamunkeys, les Monacans, comme des barbares capables des pires atrocités[41].

Cette approche changera radicalement en 1612, après l'imposition des lois martiales, par lesquelles les contacts avec les autochtones sont interdits, et à la suite du massacre de 1622, véritable événement traumatique dans la conscience coloniale anglaise, qui dictera par la suite toute une politique d'extermination des Amérindiens de la Virginie. Des Pamunkeys, révoltés par les incursions et les pillages anglais, s'étaient alors attaqués au fort de Jamestown, tuant 350 colons et entraînant la mort de 600 autres qui succombèrent à une épidémie. Smith, qui répondait aux Amérindiens que «c'était la manière de son pays de venir faire la traite armés», devint après 1622, du moins dans ses écrits, sans merci à l'égard de ses ennemis. Il débutera son dernier récit de 1630 comme suit: «The Warres in Europe, Asia, and Affrica, taught me how to subdue the wilde Salvages in Virginia and New England, in America[42]».

Nous ne multiplierons pas les exemples de cette tonalité qui démontrent l'admiration de Smith pour le modèle de colonisation espagnol. L'alliance et le chantage ont laissé place à la volonté pure et simple d'expulser les autochtones[43]. Le portrait d'un Amérindien allié n'est plus de mise pour la plupart des coloniaux de la Virginie.

Champlain, quant à lui, donne l'image d'une alliance perpétuelle placée sous le signe de l'amitié, bien qu'il souhaite imposer ses conceptions militaires de façon continuelle. Contrairement à Smith, qui souhaite dans ses derniers écrits imiter les Espagnols, Champlain construit lui-même sa propre politique amérindienne en dénigrant celle des autres. Il rapporte ici le discours de son lieutenant, Étienne Brulé, en voyage d'exploration:

> Et continuant son chemin le long de ladicte riviere iusques à la Mer, par des isles, & les terres proches d'icelles, qui sont habitées de plusieurs nations, & en grand nombre de peuples Sauvages, qui sont neantmoins de bon naturel, aymant fort la nation Françoise sur toutes les autres: Mais quant à ceux qui cognoissent les Flamans, ils se plaignent fort d'eux, parce qu'ils les traictent trop rudement[44].

---

40. L. C. GREEN et Olive P. DICKASON, *The Law of Nations and the New World*, Edmonton, University of Alberta Press, 1989, p. 64

41. *Travels and Works of Captain John Smith*, p. 71.

42. *Ibid.*, p. 925.

43. Alden T. VAUGHAN, «Expulsion of the Savages: English Policy and the Virginia Massacre of 1622», *The William and Mary Quarterly*, Third Series, vol. XXXV, n° 4 (January 1978), p. 76-77.

44. *Œuvres de Champlain*, p. 136.

On pourrait alléguer que Champlain opte pour la politique d'alliance devant l'absence de choix. En fait, un tel extrait révèle clairement la tonalité de son discours, esquisse convaincante des avantages de colonisation inséparables d'une conquête des âmes qui nécessite la patience. Cependant, bien qu'ils diffèrent par leurs approches, les discours de Champlain et de Smith ont en commun d'utiliser leurs expériences respectives des peuples autochtones pour justifier leurs propres visées coloniales. Le sens de leurs écrits ne peut être déduit que de l'examen de contextes d'expansion diamétralement opposés. Leurs propos sur la conversion des Amérindiens relèvent une fois de plus de différences de sensibilité et de propagande articulées distinctement.

Les peuples amérindiens comme terrain de propagation de la foi

Deux contextes religieux opposés servent de toile de fond aux expériences ethnographiques et coloniales de Champlain et de Smith. Tout d'abord, chez le premier, la France de la Contre-Réforme se met en guerre contre les hérétiques et les païens, qu'ils soient extérieurs ou intérieurs. Cette offensive s'exprime par la persistance de l'idée de croisade[45] parmi certains groupes sociaux, notamment la noblesse. Cependant, même si le règne d'Henri IV est sous le signe de la réconciliation nationale entre catholiques et protestants, au sortir de 30 ans de guerres de religion, la polémique entre les deux tendances religieuses reste tenace et toute une littérature est mise de l'avant des deux côtés[46], menée de front par les jésuites du côté catholique. La littérature de voyage de cette époque s'inscrit dans ce débat, et le public dévot à laquelle elle se destine y trouve arguments et inspirations. Même si plusieurs historiens ont poussé l'hypothèse des antécédents protestants de Champlain, sa littérature de voyage se confond efficacement dans la rhétorique catholique et gallicane.

Pour Smith, le contexte est encore plus virulent. En 1607, Jacques 1er propose les premières lois anticatholiques et les premières plantations protestantes en Irlande du Nord débutent. Se développent aussi des visions apocalyptiques de l'histoire et la conviction que l'Angleterre constitue une terre élue parmi toutes[47]. De même, la colonisation précoce de l'Irlande brille par la violence et, jusqu'à la guerre civile, les polémiques entre anglicans et puritains se multiplient et s'enveniment.

Pour Champlain et Smith, les causes de l'«irréligion» amérindienne sont différentes. Le Français explique l'ignorance du Dieu chrétien chez les autochtones et leurs pratiques rituelles «païennes» par la mauvaise influence «de certains

45. *Histoire de la France religieuse*, t. 2, *Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières (XIVe-XVIIIe siècles)*, J. Le Goff et R. Rémond, dir., Paris, Seuil, 1989, p. 323-324.

46. Jacques SOLÉ, *Le débat entre Protestants et Catholiques français de 1598 à 1685*, tome 1, Paris, Aux Amateurs de livres, 1985, p. 3.

47. Keith WRIGHTSON, *English Society, 1580-1680*, Londres, Unwin Hyman, 1982, p. 206.

personnages estans parmy eux qui s'en veulent faire à croire, tout ainsi que faisoient, ou se faisoit du temps des anciens Payens qui se laissoient emporter aux persuasions des enchanteurs[48]». Il ajoute que la plupart des membres de ces peuples ne les croient qu'en paroles. Ainsi les sociétés amérindiennes constituent un terrain fertile de propagation de la foi; celles-ci, aux dires de Champlain, n'attendent que la venue du message chrétien. Chez Smith, la propagande coloniale est d'un tout autre ton: «But their chiefe God they worship is the Divell. Him they call Oke and serve him more of feare than love[49]».

L'Amérindien sert tour à tour de terrain d'expansion de la foi chrétienne et d'argument politico-religieux pour le renforcement des convictions coloniales des deux protagonistes, le tout bien sûr intégré à une rhétorique de propagande coloniale.

•Le surnaturel au service de l'ordre

Les récits de voyage et d'exploration en tant que sous-genre littéraire possèdent leur propre structure narrative. L'introduction d'événements spectaculaires vise la persuasion du lecteur européen, qu'il soit dévot ou responsable colonial.

Il est assez rare que Smith, dans ses propres écrits, relate des expériences survenues à ses compatriotes en terre américaine. Toutefois, quand il s'y laisse aller, les motifs de l'insertion ne s'écartent pas des cadres de sa lecture de l'expérience coloniale et, au contraire, renforcent la portée de sa rhétorique. À propos d'un événement qui s'est produit en 1614 en Nouvelle-Angleterre, lorsqu'un marin échoué tenta de convertir les Massachussets, le fondateur de Jamestown évoque la foudre divine comme conséquence du refus de la conversion:

> whereat the King assembled all his people about a hill, himselfe with the Christian standing on the top, demanded if his God had so many people and able to kill all those?
> He answered yes, and surely would, and bring in strangers to possesse their land: but so long they mocked him and his God, that no long after such a sickenesse came, that of five or six hundred about the Massachussets ther remained but thirty[50].

Chez Champlain, nonobstant le ton moins véhément, un exemple similaire est employé et indique un lien étroit entre le surnaturel et la mission de «civilisation» des Amérindiens. Étienne Brulé, prisonnier des Iroquois, se fit enlever, sur le poteau de torture, un Agnus Dei qu'il avait autour du cou et menaça son tortionnaire des foudres divines à cause de ce sacrilège:

48. *Œuvres de Champlain*, p. 32.
49. *Travels and Works of Captain John Smith*, p. 75.
50. *Ibid.*, p. 933.

> Mais Dieu qui luy faisant grace ne le voullust permetre, ains par sa providence fist que le Ciel, qui de serain & beau qu'il estoit, se changea subitement en obscurité, & chargé de grosses & espoisses nuées, se terminerent en tonnerres & esclairs si viollents, & continus, que c'estoit chose estrange, & épouvantable, & donnerent ces orages un tel épouvantement aux Sauvages[51].

Champlain, en général, emploie peu d'exemples de cet ordre. Ailleurs dans ses écrits, il explique la malédiction céleste suscitée par le manque de respect que les enfants hurons témoignent envers leurs parents[52]. Il ne faut cependant pas oublier que, du côté catholique, Marie de l'Incarnation et les jésuites utiliseront le même genre de raisonnement pour présenter les Iroquois comme des suppôts de Satan servant à punir les païens et les mauvais chrétiens[53]. Du côté protestant, nombre d'exemples démontrent que la conception voulant que l'Indien soit un instrument de Dieu quand il aide les coloniaux fut très répandue, voire omniprésente[54]. Smith multiplie les exemples où les bienfaits apportés par l'Indien ne sont que pure volonté divine et non effet du libre arbitre ou simple bonté[55].

•La conversion: nécessaire ou accessoire?

Champlain écrit en 1615:

> Mais auparavant il est à propos de dire, qu'ayant recogneu aux voyages precedents, qu'il y avoit en quelques endroicts des peuples arrestez, & amateurs du labourage de la terre, n'ayans ny foy ny loy, vivans sans Dieu, & sans religion, comme bestes brutes. Lors ie iugay à part moy que ce seroit faire une grande faute si ie ne m'employois à leur preparer quelque moyen pour les faire venir à la cognoissance de Dieu. Et pour y parvenir ie me suis efforcé de rechercher quelques bons Religieux, qui eussent le zele, & affection, à la gloire de Dieu[56].

L'explorateur n'est pas missionnaire et croit donc de son devoir de se faire assister de religieux — en l'occurrence des récollets — pour pouvoir mener à bien toutes les facettes de son entreprise. Il ne cessera de renouveler par la suite les demandes au roi à ce sujet et de multiplier les bons mots à l'égard des missionnaires[57]. Le contexte peut éclaircir ici les appels à l'évangélisation. En

51. *Œuvres de Champlain*, p. 138-139.
52. *Ibid.*, p. 85.
53. C. J. JAENEN, *op. cit.*, p. 131.
54. A. JACOB, *loc. cit.*, p. 196.
55. Smith emploie cette logique, notamment lorsqu'il narre l'aide alimentaire apportée par les Amérindiens ou leur retrait lors d'une attaque de Jamestown.
56. *Œuvres de Champlain*, p. 2.
57. À la rivière des Prairies, Champlain écrit: «Ie ne diray point le contentement que reçeurent nos Peres Religieux, non seulement en voyant l'estenduë d'un si grand fleuve, [...] mais aussi pour y voir grande quantité d'hommes forts & robustes, qui montrent n'avoir l'esprit tant sauvage, comme les mœurs, & qu'ils se l'estoient representé, comme eux-mesmes le confessoient & ce seulement faute d'estre cultivez, & le tout autrement qu'on ne leur avoit fait entendre.» *Cf. Œuvres de Champlain*, p. 12.

effet, deux jésuites se rendirent en Acadie en 1611, quatre récollets au Canada en 1615 et quatre autres en Acadie en 1619[58].

En juillet 1616, Champlain participe avec les récollets à l'élaboration d'un plan d'évangélisation qui comporte les cinq points suivants: exclure les huguenots, amener des colons qui pourraient faire la traite avec les Indiens et les inciter à la sédentarisation, construire un séminaire et mieux informer les membres de la compagnie quant aux possibilités de la colonie[59]. Bien que ces efforts ne trouvèrent pas d'écho, nous y trouvons une toile de fond pouvant expliquer ce que nous appellerions l'archétype même de l'Indien idéal de Champlain. À la fin de sa relation de 1616, il introduit la figure d'Arontal, qui représente à elle seule, de par la mise en scène de son discours, le projet colonial de Champlain:

> il me dit en particulier qu'il ne mourroit iamais content, qu'il ne vist tous ses amis, ou du moins bonne partie, venir faire leur demeurance avec nous pour apprendre à servir Dieu, & la façon de nostre vie qu'il estimoit infiniment heureuse, au regard de la leur, & que ce qu'il ne pouvoit comprendre par le discours il l'apprendroit, & beaucoup mieux, & plus facillement par la veuë, & frequentation familiere qu'ils auroient avec nous[60].

Selon cette logique de colonisation, il faut donner un portrait positif de l'Indien à convertir si l'on veut s'attirer les faveurs de la part des pouvoirs en place. La même ferveur évangélisatrice se retrouve dans les requêtes qu'il adresse au roi en 1618; en fait, cela constitue son premier plan personnel de colonisation[61]. Le soutien de Champlain à la cause de l'évangélisation se révèle omniprésent dans les récits de cette époque.

Pour Smith, en Virginie, l'optique est radicalement différente. Pour lui, et pour quelques autres dirigeants de la compagnie de Virginie, les Indiens représentent avant tout un problème militaire[62]. Il est blâmé pour la rudesse avec laquelle il a traité les autochtones. Plusieurs prélats et laïcs s'acharnent cependant à vanter l'évangélisation des Amérindiens. À titre d'exemple, le révérend William Crashaw établissait la position du clergé comme suit: «Out of our humanitie and conscience, we will give them... 1. Civilitie for their bodies, 2.

58. C. J. JAENEN, *op. cit.*, p. 50.
59. Marcel TRUDEL, p. 235.
60. *Œuvres de Champlain*, p. 104.
61. Premièrement, «Sadicte Majesté establira la foy chrestienne parmy un peuple infini d'ames, lequel ne tient ny aucune forme de religion qu'elle qu'elle soit, et neantmoins ne respire autre chose que la coignoissance du culte divin et humain, selon qu'il est rapporté par la relation de tous ceux qui ont fait le voyage dans ladicte Nouvelle-France», dans *Voyages de Samuel Champlain*, introduction, choix de textes et notes d'Hubert Deschamps, Paris, PUF, 1951, p. 271.
62. Alden T. VAUGHAN, «"Expulsion of the Salvages": English Policy and Virginia Massacre of 1622», *The William and Mary Quarterly*, Third Series, vol. XXXV, n° 4 (January 1978), p. 62.

Christianitie for their soules. The first to make them men: the second happy men[63]».

Smith, dans ses récits relatant ses contacts avec les Amérindiens de la Virginie, ne fait jamais mention de conversion, si ce n'est pour rappeler la mission divine dont il se fait le pourvoyeur. Son entreprise d'assujettissement au pouvoir colonial est réaffirmée en 1630 dans son *Pathway to Erect a Plantation [...]*:

> And truly there is no pleasur comparable to [that of] a generous spirit; as good imploiment in noble actions, especially amongst Turks, Heathens, and Infidels: to see daily new Countries, people, fashions, governments, stratagems: [to] releeve the opressed, comfort his friends, passe miseries, subdue enemies, adventure upon any feazable danger for God and his Country[64].

Il se justifie dans le même texte de son incapacité à amener les autochtones à la foi chrétienne en alléguant l'habilité douteuse des missionnaires: «Much they blamed us for not converting the Salvages, when those they sent us were little better, if not worse; nor did they all convert any of those (natives) we sent them to England for that purpose[65]». Il fait ici allusion aux quelques jeunes Amérindiens, entre autres à un nommé Thomas Salvage des Pamunkeys, qui furent envoyés en Angleterre afin d'être convertis et éduqués, entreprise qui se solda par un échec. Smith affiche un ton polémique dans ses derniers écrits, ultime tentative de justification de son mérite et de sa bonne foi devant le constat d'insuccès qui était devenue la représentation commune de l'expérience virginienne.

Les Amérindiens comme intermédiaires de mise en valeur du territoire

Les récits sur lesquels porte notre étude sont écrits à une époque où les conceptions européennes du travail sont en pleine mutation. En effet, entre le XVIe et le XVIIIe siècle, le travail, d'abord «maudit», devient «souverain[66]», modifiant ainsi tous les critères de légitimation économique et politique. Le contact avec les cultures amérindiennes, dans cette perspective, contribue à la construction active d'une vision de son propre monde à partir de l'Autre. Il y a dès lors opposition entre l'Européen laborieux et entreprenant et le «sauvage», qui ne travaille pas, ou très peu. En brossant d'abord un tableau de la perception des richesses et du travail des Amérindiens, nous en viendrons à établir la représentation de la place de l'Amérindien dans la colonie selon nos deux auteurs.

---

63. Cité dans A. T. VAUGHAN, *ibid.*, p. 61. Nous avons basé notre réflexion sur les missions protestantes d'après Harry C. PORTER, *The Inconstant Savage: England and the North American Indians, 1500-1660*, Londres/Duckworth, Dallas/distributed in the U.S.A. by Southwest Book Services, 1979, 558 p.

64. *Travels and Works of Captain John Smith*, p. 962.

65. *Ibid.*, p. 929.

66. Annie JACOB, «Homme économique/homme sauvage, XVIe-XVIIIe siècle», thèse de doctorat, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1992, p. 3.

•*Le territoire américain et ses richesses*

Lescarbot écrivait que la Nouvelle-France pourrait devenir un nouveau champ d'action pour les hommes industrieux et, qui plus est, se révéler un bienfait social pour les opprimés qui y retrouveraient leur liberté par un travail honnête[67]. Les frères Hakluyt abondent dans le même sens et dépeignent l'abondance des ressources qui s'offrent aux Européens en Virginie. Smith et Champlain[68] eurent très à cœur la cause de la colonisation et ne cessèrent de vanter le potentiel de leurs colonies respectives.

Ainsi, Champlain écrit en 1616:

> Ce fait, & pendant mon seiour en l'habitation, ie fis coupper du bled commun, à sçavoir, du bled François qui y avoit esté semé, & lequel y estoit eslevé tresbeau, affin d'en apporter du grain en France, & tesmoigner que ceste terre est bonne, & fertile: aussi d'autre-part y avoit-il du bled d'Inde fort beau, & des antes, & arbres, que nous avoit donné le sieur du Mons en Normandie: bref tous les iardinages du lieu estants en admirable beauté[69].

La plupart des textes de Smith nous apparaissent comme une longue trame qui, à la fois, relate ses expériences avec les Amérindiens et vante continuellement les richesses naturelles de la Virginie. Telle est la structure principale de ses deux textes les plus intéressants: *A Map Of Virginia with a Description of the Countrey [...]* et *A Generall Historie of Virginia [...]* .

> The mildnesse of the aire, the fertilitie of the soile, and the situation of the rivers are so propitious to the nature and use of man as no place is more convenient for pleasure, profit, and mans sustenance. Under that latitude or climat, here will live any beasts, as horses, goats, sheep, asses, hens, &c. as appeared by them that were carried thiter. The waters, Isles, and shoales, are full of safe harbours for ships of warre or marchandize, for boats of all sortes, for transportation or fishing, &c.[70]

Le Nouveau Monde est d'abord une terre pour les Européens: ses possibilités, orientées par la propagande de Smith, l'attestent:

---

67. C. J. JAENEN, *op.. cit.*, p. 109.

68. Champlain fait très peu de justifications du droit français aux terres de la Nouvelle-France. Tout au plus écrit-il au roi dans ses dédicaces que l'établissement sera à la gloire du royaume. Il ne faut pas oublier que la colonisation était perçue comme un accroissement naturel du royaume. Cependant, nous pouvons ici citer Lescarbot, qui écrivait: «La terre donc appartenant de droit divin aux enfants de Dieu, il n'est ici question de recevoir le droit des Gents, & politique, par lequel ne seroit loisible d'usurper la terre d'autrui. Ce qu'étant ainsi il la faut passeder en conservant ses naturels habitans, & y planter sérieusement le nom de Jésus-Christ, & le vôtre [au Roi].» Cité dans C. J. JAENEN, *op. cit.*, p. 20. Pour Smith, la justification sera biblique et il invoquera Adam et Ève qui, les premiers, ont commencé à cultiver la terre. *Cf. Travels and Works of Captain John Smith*, p. 934.

69. *Œuvres de Champlain*, p. 106-107.

70. *Travels and Works of Captain John Smith*, p. 63-64.

So then her is a place a nurse for souldiers, a practise for marriners, a trade for marchants, a reward for the good, and that which is a most of all, a businesse (most acceptable to God) to bring such poore infidels to the true knowledge of God and his holy Gospell[71].

Et Champlain poursuit dans la même veine en 1632:

Et celuy qui aura trente arpents de terre défrichée en ce pays là avec un peu de bestail, la chasse, & la pesche, & la traitte avec les Sauvages, conformément à l'establissement de la Compagnie de la nouvelle France, il y pourra vivre luy dixiesme, aussi bien que ceux qui auroient en France quinze à vingt mil livres de rente[72].

Si les deux protagonistes usent d'arguments qui semblent découler d'une rhétorique coloniale similaire, le contexte et le sens de leurs propos diffèrent sensiblement. Il ne faut pas oublier que si la colonisation et l'établissement permanent en Virginie sont acquis de façon indiscutable au début du XVIIe siècle, il en est tout autrement de la Nouvelle-France. Les premiers établissements de Port-Royal et de Québec ne sont que des comptoirs de traite et n'ont pas entraîné de déplacements importants de population[73]. De même, les marchands qui détiennent le monopole de la traite des fourrures n'envisagent pas d'un bon œil le peuplement colonisateur qui risque de compromettre la traite[74]. Dans ce contexte, la portée de la propagande coloniale a pour le moins des effets d'une intensité opposée.

Si les Amérindiens semblent avoir été confinés dans le simple rôle de *realia*, d'utilités du pays[75], il ne faut pas oublier que la perception du travail amérindien a fait ressortir un antagonisme fondamental qui a renforcé la vision du monde européenne et relégué le «sauvage» au bas de l'échelle sociale.

•Les Amérindiens et le travail

Champlain ne manque pas de décrire le mode de vie de chaque peuple amérindien qu'il rencontre, qu'il soit sédentaire ou nomade. Pour les nomades, le jugement est souvent très péjoratif; les «hommes vivans comme bestes brutes» — cette expression revient d'ailleurs fréquemment — sont placés au plus bas de l'échelle sociale, alors que Champlain, de par ses commentaires axiologiques, établit pour ainsi dire une hiérarchie des peuples autochtones. Selon François-Marc Gagnon, l'errance chez Champlain serait synonyme d'imprévoyance et source de l'incurie qui frappe le nomade[76]. Par contre, à l'égard des peuples

71. *Ibid.*, p. 64.
72. *Œuvres de Champlain*, t. V, p. 8
73. C. J. JAENEN, *op. cit.*, p. 19.
74. Denys DELÂGE, *Le pays renversé: Amérindiens et Européens en Amérique du nord-est, 1600-1664*, Montréal, Boréal Express, 1985, p. 247.
75. Michel BIDEAUX, «L'Indien de Champlain: objet ethnologique ou sujet de colonisation?», dans Gilles THÉRIEN, dir., *Les figures de l'Indien*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1988, p. 253.
76. F.-M. GAGNON, *op. cit.*, p. 99.

sédentaires, le jugement est nettement différent. À propos des Asistaguerouons, il écrit:

> Ils ont plusieurs chefs qui commandent chacun en sa contrée, la plus grand part sement des bleds d'inde, & autres. Ce sont chasseurs qui vont par troupoes en plusieurs regions & contrées, où ils trafficquent avec d'autres nations, eslongnées de plus de quatre à cinq cent lieuës: ce sont les plus propres Sauvages que i'aye veu en leurs mesnages, & qui travaillent le plus industrieusement aux façons des nates, qui sont leur tapis de Turquie[77].

Nous reviendrons sur les solutions qu'apporte Champlain à propos des modes de vie des sédentaires et des nomades. Malgré leurs différences d'approche coloniale, Smith donne un point de vue assez semblable à celui de Champlain sur les peuples qu'il rencontre et qui sont pour la plupart — il établit peu de différences entre les modes de vie des différentes nations — des semi-sédentaires. Ainsi, son regard se concrétise comme suit: «The men bestowe their times in fishing, hunting, wars, and such manlike exercises, scorning to be seene in any woman like exercise; which is the cause that the women be very painefull and the men often idle[78]». En plus d'être paresseux, les Amérindiens seraient de mauvais exemples pour les colons[79] et, qui plus est, des voleurs:

> At our fort, the tooles we had, were so ordinarily stolen by the Indians, as necessity inforced us to correct their braving teeverie [...].
> Their custome is to take any thing they can ceaze off: onely the people of Pamaunkee wee have not found stealing, but what others can steale, their King receiveth[80].

Des conceptions de la propriété et du bien public différentes de celles de Smith l'ont donc amené à renforcer sa propre vision du travail. Les notions de discipline et de propriété individuelle, qui sont intimement liées au développement du capitalisme, sont absentes chez les autochtones et les condamnent une fois de plus à l'infériorité aux yeux des Européens. La manière forte serait pour le capitaine Smith la seule façon de procéder et la vision «exemplariste» de Champlain lui est tout à fait étrangère. Pour Smith, la forme de travail à privilégier pour les Amérindiens est une forme d'hispanisation de la colonie, plus qu'une mission civilisatrice.

---

77. *Œuvres de Champlain*, p. 59.
78. *Travels and Works of Captain John Smith*, p. 67.
79. Edmund S. MORGAN, *American Slavery, American Freedom: The Ordeal of Colonial Virginia*, New York, W. W. Norton & Co Inc., 1975, p. 78. En plus, ajoutons ce passage de Smith, qui s'élève contre la perte de temps causée aux colons par les menaces amérindiennes: «Whereas now halfe their times and labours are spent in watching and warding, onely to defend, but altogether unable to supresse the Salvages.» *ibid.*, p. 588.
80. *Ibid.*, p. 32.

•*La colonisation du travail*

Pour le fondateur de Québec, la pratique de l'agriculture seule permet d'«arrêter» les nomades[81]. Aussi ne manqua-t-il pas de tenter à maintes reprises de pousser les familles montagnaises à l'agriculture, premier pas vers la francisation et l'évangélisation pour ces peuples dont il méprisait ouvertement la culture[82]. Son acharnement à défendre l'agriculture se confirme par ce passage d'une lettre adressée au roi et à la chambre de commerce où il écrit: «Et d'autant que tous les estats qui subsistent sont appuiés politiquement sur quatre arcs-boutants, lesquels sont la force, la justice, la marchandise et le labourage[83]». Même s'il réitère, dans un passage déjà cité, son appel à la venue de paysans qui peuvent traiter avec les Indiens, il propose également d'amener les Amérindiens à labourer les terres:

> Tous ces peuples patissent tant, que quelquefois ils sont contraints de vivre de certains coquillages & manger leurs chiens, et peaux, dequoy ils se couvrent contre le froid. Qui leur monstreroit à vivre, & leur enseigneraoit le labourage des terres, & autres choses, ils apprendroient fort bien: car il s'en trouve assez qui ont bon jugement, & respondent à propos sur ce qu'on leur demande[84].

Champlain expose selon la même logique qu'ils seraient facilement convertis «si on habitoit & cultivoit leur terre, ce que la plus-part desirent[85]» et, en reprenant l'exemple d'Arontal — l'archétype des visées de Champlain — les enfants comprendraient docilement «l'usage de nos arts, sciences et mestiers[86]». Les mises en scène du Français reflètent bien l'adaptation des rêves de ce dernier au contexte colonial français, qui, rappelons-le, ne lui a pas permis, comme il le souhaitait, l'établissement de 300 familles, qu'il réclamait en 1618[87]. N'oublions pas non plus que le Champlain des années 1610 garde toujours l'obsession de trouver un passage vers la Chine, la Nouvelle-France n'étant qu'une étape vers l'Est.

Pour Smith, le problème se pose autrement. L'expérience espagnole, qui avait servi d'image distanciatrice conseillant une tout autre politique aux premiers explorateurs de la Virginie, n'a plus le même effet lors de l'établissement à Jamestown. En effet, le modèle espagnol tant décrié par Las Casas aurait plutôt eu pour conséquence de cristalliser les espérances de plusieurs coloniaux de profiter du potentiel de travail des populations autochtones[88]. Smith souhaitait ardemment vassaliser les chefs autochtones en leur faisant payer un tribut en échange de sa protection.

81. F.-M. GAGNON, *op. cit.*, p. 98.
82. B. G. TRIGGER, *op. cit.*, p. 278.
83. H. DESCHAMPS, *Voyages de Samuel Champlain*, p. 273.
84. *Œuvres de Champlain*, p. 138.
85. *Ibid.*, p. 138.
86. *Ibid.*, p. 104.
87. H. DESCHAMPS, *Voyages de Samuel Champlain*, p. 271.
88. Edmund S. MORGAN, «Labor Problem at Jamestown, 1607-18», *American Historical Review*, n° 76 (1971), p. 598.

Cependant, les attentes des Anglais à l'égard des Amérindiens ne se voient guère réalisées. Est-il bon ici de rappeler le climat de tension qui suivit le massacre de 1622 ? Les efforts de la Compagnie de Virginie pour attirer les autochtones à l'intérieur de la colonie furent sans résultat[89]. En 1622, Smith, pour qui le rôle de l'Indien était proche de l'esclavage[90], défend sans conteste le modèle espagnol:

> yet worthy Ferdinando Courtus had scarce three hundred spaniards to conquer the great citie of Mexico, where thousands of Salvages dwelled in strong houses. But because they were a civilised people, had wealth, and those Barbarians as wilde as beasts have nothing: I intreat your patience to tell you my opinion: which if it be Gods pleasure I shall live to put in practice, yet it may be hereafter usefull for some: but howsoever I hope may be hurtfull to any, and this it is[91].

L'ancien président du Conseil de Virginie multiplie à partir de 1622, et surtout dans son dernier texte de 1630, les exemples vantant les exploits des Espagnols. Un lien extrêmement étroit unit la politique de vassalisation de Smith à l'égard des chefs autochtones et sa vision de la domination socio-économique. Quant à Champlain, l'accent mis sur la francisation des populations, surtout nomades, voudrait-il signifier, non pas un transfert de technologie, mais plutôt la formation d'une main-d'œuvre pouvant seconder les Français sur le territoire[92]? Il nous est permis d'en douter, puisque les textes ne le prouveront jamais. Malheureusement pour notre analyse comparée, les intentions de Smith sont beaucoup plus explicites à ce sujet.

Conclusion

Avec Champlain et Smith, nous sommes en présence de deux discours dont l'analyse séparée aurait sans doute abouti à la même conclusion d'européocentrisme, plus ou moins violent selon le cas, et constaté une fois de plus les aléas du développement du mythe du «Sauvage». Toutefois, par la comparaison de deux rhétoriques fortement axées sur la propagande, nous sommes en mesure de juger des effets encourus sur la construction de l'image de ce «Sauvage», qui n'est certes pas une figure monolithique de l'univers du discours colonial. En fait, l'Amérindien de Champlain fait figure d'argument, un argument venant appuyer les propos de ce dernier sur les bienfaits économiques, politiques et religieux d'une colonisation de peuplement. Arontal le prie d'amener ses frères en grand nombre afin que les autochtones adoptent un mode de vie qui ne peut que leur apporter des avantages.

---

89. E. S. MORGAN, *op. cit.*, p. 80-81.
90. *Ibid.*, p. 77.
91. *Travels and Works of Captain John Smith*, p. 600.
92. M. BIDEAUX, *loc. cit.*, p. 249.

Dans le discours du colonisateur anglais en Virginie, l'Amérindien vit dans une société relativement organisée, avec des mœurs qui tantôt soulèvent l'indignation de Smith et tantôt peuvent même l'effrayer. Représentant un obstacle politique et militaire, privé de la connaissance de son créateur par un culte aux propensions diaboliques, il apparaît sous des traits menaçants. Il est une créature dangereuse et maléfique. Notons tout de même que le discours de Smith se radicalise au fur et à mesure que les difficultés se développent. Chez Champlain, quoique «sans foi, ni lois, ni roi» et dénué de toute culture, le «Sauvage» est victime de mauvaises influences. Désordonné, il a besoin d'ordre; misérable, il appelle l'aide des Français; païen, il attend le souffle de la parole divine.

Deux discours et deux «Sauvages». Le contexte colonial et les jeux de la propagande ont fait leur œuvre. La figure de l'Autre est variable; tantôt, elle sert de miroir qui renvoie au colonisateur sa propre image; tantôt, elle prend les proportions d'un argument supplémentaire pour justifier la démarche entreprise par l'Européen. Passeport en attente d'une nouvelle étape, cette figure de l'Amérindien n'en est certes pas à sa dernière utilisation.